



**Notes de la séance du
Conseil d'établissements lausannois du**

jeudi 31 octobre à 19h30

Hôtel de Ville, place de la Palud 10, Lausanne

- Présidence :** M. David **Payot**, Conseiller municipal
- Présent-e-s :** Mmes Karma **Al Azmeh Valluy**, Florence **Auras**, Layla **Ayari**, Corinne **Benoit**,
Véronique **Biollay Kennedy**, Véronique **Branschi**, Myriam **Charollais
Gonin**, Hannah **Cheseaux**, Ariane **Conus**, Magali **Crausaz**, Davida **Del
Curto**, Raphaëlle **Deshayes**, Floriane **Grandjean Lüthi**, Latha **Heiniger**,
Gabrielle **Henry**, Amélie **Junod**, Emilie **Lamour**, Marine **Loup**, Isabelle
Lugon, Hélène **Ott**, Sandra **Pernet**, Marion **Poulard Wipff**, Sandrine
Schlienger, Lenka **Tala**, Thanh-My **Tran-Nhu**, Claudia **Turcotte**,
Carmen **Waardenburg**
- MM. Jean-Paul **Bittar**, Vincent **Canu**, David **Da Silva**, Olivier **Dezuari**, Nicola
Di Giulio, Marc **Ferrer**, Michel **Guyaz**, Philippe **Hofstetter**, Fabien
Kupferschmid, Joël **Lüthi**, Sébastien **Nater**, Philippe **Nicollier**, Hubert
Olivier, Sandro **Patronaggio**, Bertrand **Picard**, Christophe **Pidoux**,
Jonas **Piguet**, Keko **Razzano**, Michel **Rosselet**
- Excusé-e-s :** Mmes Florence **Bettschart-Narbel**, Chloé **Ballif**, Aude **Billard**, Maya
Breitenstein Knobel, Isabelle **Costa-Rubin**, Alice **Genoud**, Clémentine
Goy, Nicole **Hoffmann-Pochon**, Mathilde **Maillard**, Markella **Murith**,
Marie-Christine **Richard-Laurella**, Lina **Valentino**, Sylvie **Winkler**,
Danielle **Zombath**
- MM. Jean-Daniel **Conus**, Jacques **Daniélou**, Cédric **Fracheboud**, Vincent
Friderici, Abdelbagi **Jibril**, Denis **Kart**, José **Martinho**, Philippe **Miauton**,
Patrick **Pupet**, Yves **Steiner**, Roger **Vagnières**, Sadr **Zemzemi**
- Invité-e-s :** *Secrétariat général de la direction Enfance, jeunesse et quartiers*
Mme Estelle **Papaux**, secrétaire générale
- Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)*
M. Jean-Claude **Seiler**, chef de service
Mmes Claudia **Muhlebach**, cheffe de projet éducation précoce
Fanny **Neuffer**, cheffe de projet éducation précoce
- Participant-es
du SEP+S :** Mmes Barbara **de Kerchove**, Fabienne **De Pietro**, Maria Teresa **Luperto**



1. Ouverture de la séance et introduction

M. Payot souhaite la bienvenue à l'Assemblée et en particulier à :

- Mmes Maya Breitenstein Knobel, Myriam Charollais Gonin, Hannah Cheseaux et Latha Heiniger, nouvelles Présidentes des Commissions d'établissement de Mon-Repos, Pierrefleur, Villamont et C.F. Ramuz ;
- M. Sandro Patronaggio, nouveau Président de la Commission d'établissement d'Isabelle-de-Montolieu.

Il salue également la présence de M. Olivier Dezuari, nouveau directeur de l'établissement primaire et secondaire du Belvédère.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Adoption du PV du 23 mai 2019

Le procès-verbal est adopté.

4. Informations générales sur les écoles lausannoises

4.1 Point de situation de la rentrée scolaire 2019 : CRL (Conférence régionale des directrices et directeurs des établissements scolaires lausannois)

M. Nicollier prend la parole en l'absence de Mme Winkler (présidente de la CRLP) et M. Conus (Président de la CRLS). Il propose une lecture commentée de la table des matières de son « opuscule rentrée scolaire 2019-2020 » et évoque quatre chantiers prioritaires :

1. L'école inclusive vers le *Concept 360°* : Mme Amarelle est très optimiste et remercie tous les enseignant-e-s et directions pour leur proactivité. Le Conseil d'Etat met actuellement la dernière main au cadre cantonal et les Commissions d'établissement font partie du processus de construction de ce Concept 360°.
2. L'école numérique : les classes du cycle I (1P à 4P) ont commencé des activités sans écran et ensuite les différentes volées suivront progressivement.
3. Le taux de certification et la formation professionnelle : il faut trouver des solutions pour tous les jeunes qui sortent de l'école, afin qu'ils puissent accéder aux différentes filières de formations professionnelles. A Lausanne, le taux d'apprentissage est très bas par rapport à d'autres endroits du Canton. Il y a beaucoup d'efforts à faire pour améliorer le taux de certification du secondaire II (gymnase, apprentissage, école professionnelle).
4. La LEO : notamment pour ce qui concerne la voie générale qui est toujours très problématique. Les classes sont éclatées, il manque des locaux... le système est largement perfectible. Il n'y aura pas de modification au cours de la législature actuelle. De nombreux groupes de travail œuvrent pour l'amélioration de cette voie.

Il y a également d'autres sujets, tels que les portables éteints, la protection du climat scolaire, les JOJ-2020, etc.

M. Nicollier souhaite une bonne soirée à l'Assemblée.

M. Payot remercie M. Nicollier qui participe à sa dernière séance du Conseil des établissements en sa qualité de directeur, car il prend sa retraite au 31 décembre 2019. M. Nicollier, licencié en français et histoire, a enseigné à l'EPS des Bergières où il a également occupé la fonction de doyen. Dès août 1999, il a pris la direction de l'EPS de Villamont, puis la présidence de la CRL. Il est régulièrement intervenu sur des sujets complexes grâce à son talent de pédagogue, en les rendant compréhensibles, sans chercher à réduire leur difficulté, toujours avec le sourire et parfois une pointe d'ironie.



M. Payot salue également M. Guyaz, directeur de l'EP de Mon-Repos, qui a présidé la CRL primaire. M. Guyaz a d'abord effectué un apprentissage avant de passer à l'enseignement. Après un séjour en Amérique latine et de retour à Lausanne, il a pris la direction de Mon-Repos où il a mis sur pied toute une série de projets pilotes. Les enseignant-e-s ont pu dire au revoir à leur capitaine lors de la Fête du Bois.

M. Payot félicite et remercie les deux directeurs pour leur engagement pour la Ville de Lausanne dans le cadre de leurs fonctions.

4.2 Travaux de l'été et projets

Travaux de l'été 2019

- Rénovation de 10 classes aux Bergières
- Rénovation de classes à Montchoisi, au collège de la Barre et à Entre-Bois
- Réouverture de 2 classes à Cour
- Rénovation de l'appartement du concierge à Vers-chez-les-Blanc
- Assainissement à Montoie
- Multiples contrôles de sécurité électrique OIBT.

Chantiers en cours

Mme de Kerchove énumère les différents travaux et projets :

- Riant-Pré : 12 classes et 1 salle de gym pour l'été 2020
- Eglantine : 5 classes pour début 2021
- St-Roch : rénovation du bâtiment historique de 2020 à 2022. Classes transitoires sur le site et 4 classes transférées à l'école de la Madeleine
- Béthusy : agrandissement avec 16 nouvelles classes pour mars 2021
- Belvédère : démolition de l'annexe et remplacement des classes sur le site (10 salles spéciales existantes, 7 nouvelles classes, 4 classes de dégagement, 1 réfectoire et 1 salle de gym) pour l'été 2022
- Plaines-du-Loup PPA1 : 16 classes et 2 salles de gym pour la rentrée 2023
- Plaines-du-Loup PPA2 : 2^e collège primaire et secondaire avec 32 classes et 1 salle triple Omnisports. Etudes en cours.
- Prés-de-Vidy : 18 à 25 classes avec 1 salle triple omnisport
- Praz-Séchaud : 2 nouvelles classes et 1 nouvelle salle des maîtres pour 2021.

A noter également le renforcement et l'élargissement du réseau WIFI qui permettra la mise en œuvre de l'école numérique.

Rapport-Préavis parascolaire 7-8P

En 2019 a eu lieu une démarche concertée avec un état de lieux et des propositions. Mme de Kerchove remercie les représentant-e-s des parents au sein des Commissions d'établissement pour leur participation.

En parallèle, les conditions cadres cantonales ont été clarifiées par l'Etablissement Intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire (EIAP), la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) et l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE).

Suite aux réflexions menées, quatre scénarii ont été proposés à la Municipalité à fin septembre. Celle-ci a porté son choix sur un scénario qui permette à la fois de répondre aux nouvelles injonctions légales, consolider l'existant (professionnalisation du personnel), clarifier l'offre de prestations pour les élèves et leurs parents et préserver l'accessibilité du parascolaire pour l'ensemble des élèves concernés (7P à 11S).

Un préavis est en cours de rédaction.

Questions

Mme Pernet n'a pas vu le collège de Cour dans la liste des travaux d'été. Mme de Kerchove lui répond que deux classes au collège de Cour seront ouvertes à l'été 2020.



4.3 Arrêt du Tribunal fédéral sur la gratuité de l'école : présentation de la politique lausannoise

M. Payot précise que l'Arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 concerne les activités hors bâtiments scolaires, telles que l'école à la montagne, les activités culturelles, la natation, le patinage sur glace, les fermes pédagogiques, les sorties en forêt, etc.

En mai 2019, Mme Amarelle a communiqué aux Communes l'application de l'Arrêt dès le 1^{er} août 2019. Dès lors, les parents ne doivent pas payer plus de CHF 16.- par jour pour des activités hors cadre scolaire (nourriture et hébergement).

Il précise que la volonté municipale est de préserver la qualité et l'offre actuelles.

Un état des lieux des camps et sorties hors cadre organisés par les établissements scolaires lausannois, en complément de ce que la Ville met en place, a été demandé à chaque direction d'établissement pour pouvoir en estimer l'impact financier. Un tableau récapitulatif a ensuite été réalisé et le sujet a été abordé avec les directions d'établissement (CRL).

En collaboration avec la CRL, les mesures suivantes sont proposées :

- Définir un nombre d'activités, par type et par classe, ce qui permet davantage d'équité (il s'agit d'un maximum, pas une obligation)
- Privilégier l'offre locale et non commerciale pour les activités d'un jour
- Prise en charge des transports via les billets de groupe (TL)
- Deux camps en primaire (1-8P), dans les écoles à la montagne
- Deux camps ou voyages d'étude au secondaire (9-11S), organisés par les établissements scolaires avec un budget défini.

M. Payot remercie tous les professionnel-le-s des écoles pour leur participation au processus.

Questions

M. Piguët signale que les enseignant-e-s de l'EP de Prélaz se sont réuni-e-s et lui ont transmis une liste de questions. Il souhaiterait leur répondre le lendemain.

Mme de Kerchove rappelle qu'il s'agit d'une année de transition et a demandé aux établissements de lister les demandes.

Mme Heiniger souhaite avoir connaissance du travail répertorié par les établissements pour avoir la comparaison de ce qui se faisait auparavant.

Mme de Kerchove souligne que la base de données reflète les cultures d'établissement. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive et que le travail est toujours alimenté.

M. Payot confirme que la Ville maintient l'offre existante. Certaines personnes craignaient la diminution des prestations, mais ce ne sera pas le cas. La réflexion a permis de donner un cadre de minima et de maxima.

M. Patronaggio aimerait des précisions concernant l'école à la montagne et les camps de ski. M. Payot signale que l'école à la montagne a lieu dans des bâtiments appartenant à la Ville de Lausanne (La Barboleusaz, Le Planemard et Les Chevalleyres) avec du personnel d'encadrement communal. Les camps de ski des élèves dès la 9^e ont lieu dans des chalets loués.

M. Patronaggio demande si les élèves doivent privilégier les voyages d'étude en Suisse. Mme de Kerchove répond qu'il n'a pas été donné d'injonction dans ce sens. Toutefois, certains établissements le font déjà.

Mme Schlienger demande s'il y aura des chiffres à ne pas dépasser concernant les transports publics.

Mme de Kerchove répond que les activités pédagogiques seront limitées par année mais pas les transports.



5. En route pour l'école : lancement de l'appel à projets (Service d'accueil de jour de l'enfance – SAJE)

M. Seiler, chef du Service d'accueil de jour de l'enfance, présente Mmes Neuffer et Muhlebach, cheffes de projet éducation précoce.

Il rappelle que le SAJE s'occupe de l'accueil des enfants âgés de 4 mois à 10 ans (12 ans pour l'accueil en milieu familial). M. Seiler lance officiellement l'appel à projets « En route pour l'école ».

L'encouragement précoce et la politique de la petite enfance dépasse les offres de prise en charge (garderie, UAPE, halte-jeux, accueil en milieu familial-AMIFA). Il s'agit de l'ensemble des mesures visant à renforcer l'égalité des chances au moment de l'entrée à l'école. Ces mesures doivent permettre un environnement d'apprentissage stimulant au sein de la famille comme à l'extérieur.

Mme Muhlebach rappelle que le Postulat Germond date de 2008. De ce fait, la première démarche consistait à vérifier ce qui avait déjà été mis en place pour accueillir des enfants issus de familles issues de la migration. Suite à des rencontres avec ces familles, un concept a été élaboré. Il faut que les enfants soient accompagnés avant l'entrée à l'école par des enseignant-e-s et des éducateurs/trices formé-e-s. Les parents de langue étrangère doivent également bénéficier des prestations données par des enseignant-e-s pour adultes. Le concept est d'impliquer toute la famille et de se baser sur l'offre existante. Ainsi un projet qui fait sens dans un quartier ne correspondra pas forcément à un autre quartier. Le grand défi est la communication. Quatre projets pilotes seront mis en place (Entre-Bois, Bourdonnette, Coteau-Fleuri/Rataboum et La Grenette) et seront construits avec les acteurs concernés (commissions d'établissement, directions, enseignant-e-s) qui connaissent les quartiers.

Mme Neuffer présente l'appel à projets pour la sensibilisation au français des enfants allophones en âge préscolaire. Elle précise que la Ville met à disposition un fonds de CHF 50'000.- par année sur 3 ans. Le défi est de créer le lien avec les familles et de créer la confiance.

Mme Neuffer détaille les critères d'évaluation :

- Les intervenant-e-s auprès des enfants et des parents doivent attester d'une expérience professionnelle en lien avec l'éducation et/ou l'apprentissage de la langue
- Les projets doivent être axés sur l'apprentissage du français pour les enfants et inclure la famille
- Les projets doivent s'inscrire dans une dynamique de quartier et proposer un concept construit réunissant plusieurs partenaires.

Mme Neuffer signale que le lancement de l'appel à projets a lieu le 1^{er} novembre 2019, avec délai de dépôt des projets au 31 décembre 2019. L'accompagnement des projets retenus et la mise en place se fera au printemps/à l'été 2020 et les projets débiteront en septembre 2020.

Questions

M. Picard demande si le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) a été contacté, vu que le projet a pour cible principale les migrant-e-s. Mme Muhlebach répond qu'elle a rencontré le BLI à deux reprises. L'idée est de se mettre ensemble pour le bénéfice des familles. M. Seiler confirme que le BLI fait partie intégrante du projet et que le but n'est pas de se concurrencer.

M. Picard propose à Mmes Neuffer et Muhlebach de contacter la Commission lausannoise pour l'intégration afin de l'impliquer dans le projet. M. Seiler trouve l'idée excellente.

Mme Heiniger demande comment gérer le cadre réglementaire concernant l'utilisation des structures d'accueil. M. Seiler précise qu'il ne s'agit pas d'accueil obligatoire et qu'il privilégie les structures du Réseau-L. Ainsi les *Unités d'accueil pour écoliers* (UAPE) pourront être utilisées, lorsqu'elles seront libres, avec les autorisations existantes. Pour l'instant, il est question d'une expérience pilote. Mme Muhlebach ajoute qu'elle a à cœur d'avoir du personnel formé pour cette prestation.



Mme Heiniger s'interroge sur la problématique de l'espace. M. Seiler envisage de contacter aussi les Maisons de quartier et les Centres socioculturels.

Mme Lamour demande si les quatre quartiers cités ont des projets qui existent déjà. Mme Muhlebach explique qu'il s'agit de projets pilotes et que les acteurs du quartier ont déjà été contactés pour constituer des groupes de réflexion. Mme Neuffer signale que Rataboum est une Halte-jeux qui accueille les enfants. Durant cet accueil, les mamans suivent un cours intitulé « apprendre l'école », proposé par l'association *Français en Jeu*. L'idée est de s'inspirer de ce qui existe déjà.

6. **Postulat pour la création d'un fonds pour les établissements scolaires : discussion**

M. Payot signale que le Postulat a été traité par le Conseil communal, qui l'a renvoyé à la Municipalité pour étude et préavis. La Municipalité l'a transmis à la Direction de l'enfance, jeunesse et quartiers au Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S).

Actuellement, chaque Commission dispose de CHF 1'000.- par année civile pour financer des projets. Il a été constaté que les Commissions d'établissement n'organisent pas toutes les années des événements et que cette somme n'est pas entièrement utilisée.

Après examen de la question, le SEP+S estime qu'il pourrait y avoir une « cagnotte » entre commissions d'établissement, plutôt qu'un cumul d'une année à l'autre.

En effet, le Service financier de la ville de Lausanne n'est pas favorable à la création d'un Fonds. De son point de vue, l'organisation budgétaire perd du sens si les économies sont de toute manière réinvesties l'année suivante. L'idée serait donc de créer une mutualisation entre les différentes Commissions.

Discussion

M. Picard affirme que l'intention des signataires du Postulat était bien celle de la mutualisation afin de faire profiter certaines Commissions des montants qui n'auraient pas été utilisés par d'autres.

Mme Pernet voulait être solidaire avec les autres Commissions d'établissement qui organisaient des événements plus importants.

Mme Crausaz Mottier souligne qu'il y a des projets en commun avec d'autres établissements.

Mme Heiniger demande pour quel motif le budget réalisé est compté par année civile et non par année scolaire. Il est répondu qu'il est accordé un budget global de CHF 15'000.- pour les 15 commissions. Le budget par année civile permet de gérer les finances communales de manière uniforme, en utilisant correctement les informations.

Mme Lamour demande à quel moment une Commission peut décider de donner de l'argent à une autre commission. M. Payot répond que les Président-e-s pourraient par exemple se réunir en janvier (milieu de l'année scolaire) pour lister les projets. D'autre part, il a constaté que tous les événements des Commissions ont pu être financés et qu'il restait même un solde à la fin de l'année civile.

Mme Pernet estime que tous les soldes des Commissions enregistrés au 31 décembre devraient être versés sur un Fonds et que chaque Commission recevrait à nouveau chaque année un budget de CHF 1'000.-. Mme de Kerchove rappelle la volonté de travailler sur l'année civile et de mutualiser les budgets à l'échelle de l'année civile. Il n'est pas possible de thésauriser et le Service des finances ne souhaite pas constituer un Fonds. Mme Pernet signale que cette solution ne correspond pas à leur demande.

Selon M. Picard, chaque Commission a un budget de CHF 1'000.-. Un solde éventuel pourrait aider une autre Commission à réaliser un projet qui dépasserait les CHF 1'000.- sans



demander de l'argent supplémentaire à la Ville. Il s'agit donc d'une mutualisation du résidu non employé.

Mme de Kerchove rappelle qu'elle est chargée de faire une proposition à la Municipalité. Elle souhaitait proposer une mutualisation entre les Commissions via une coordination des Président-e-s.

L'idée de Mme Pernet était d'économiser sur 2-3 ans afin de créer un grand événement sans devoir demander à la Ville de puiser dans d'autres comptes. Mme de Kerchove indique qu'un dépassement pourrait être pris en charge par la Ville pour un événement particulier. Toutefois, Mme Pernet préfère économiser et non dépenser plus d'argent.

Mme Waardenburg constate que la Ville prend des risques en acceptant de financer des dépassements. M. Payot informe que le montant global des CHF 15'000.- n'a jamais été dépassé ces dernières années.

M. Patronaggio propose que la Ville accepte un dépassement de la part des Commissions en déduisant celui-ci sur le budget de l'année suivante.

Mme Deshayes demande si le règlement du Conseil des établissements lausannois (CEL) devra être modifié en cas de mutualisation entre les Commissions. Y aurait-il la possibilité de tester la mutualisation pendant une année ? Mme de Kerchove doit vérifier la chose.

M. Pidoux propose aux Commissions de faire appel à la direction de leur établissement scolaire en cas de refus de la Ville pour un budget supplémentaire.

Mme de Kerchove et M. Payot ont pris note de toutes les remarques et reviendront sur le sujet avec une autre proposition.

7. Tour de table des Commissions (CET) : la parole aux CET

Prélaz : Mme Del Curto : *Festival Incroyable Talent 2020* à Montbenon, journal de la Commission, sirop de bienvenue.

Coteau-Fleuri : M. Da Silva : Forum des associations, communication et animations au moyen des réseaux sociaux, soutien aux Conseils des élèves de Coteau-Fleuri et Chailly.

La Sallaz : Mme Poulard Wipff : Sécurité sur le chemin de l'école pour les collèges de la Sallaz, Boissonnet et Vers-chez-les-Blanc, groupe de travail « Communication et collaboration parents-enseignants », coordination du Canard scolaire no 5.

Mon-Repos : Mme Al Azmeh Valluy : Conférence des parents samedi 21 mars de 9h30 à 12h30 à l'Aula de Béthusy avec pour thème « Encadrer nos écrans », matinée d'ateliers avec différents intervenant-e-s.

Beaulieu : Mme Schlienger : Création du *Chœur de l'établissement de Beaulieu* avec des élèves de 5-6P dès le 1^{er} novembre 2019, Conférence du Dr Nahum Frenck et Assemblée générale CET Beaulieu au printemps 2020, Café-parents du vendredi à la rentrée scolaire 2019 (plus de 150 participant-e-s), Balade des familles le 28 septembre 2019, potagers du collège de la Pontaise (géré par les enseignant-e-s) en juillet 2019, création de l'Association de la CET Beaulieu (statuts, ouverture CCP) en juin 2019, flyers de la CET et de ses membres au printemps 2019.

Pierrefleur : Mme Charollais Gonin : « 3^e heure de gym » : proposition d'activités possibles permettant d'effectuer la 3^e heure d'éducation physique prévue par la législation, ceci même en cas de manque de salles de gymnastique disponibles. « Récrés santé » développement d'actions pour promouvoir des récréations saines. Organisation d'une rencontre avec les parents de l'établissement et promotion de la Commission d'établissement.



Floréal : Mme Deshayes : Course d'école des familles le samedi 6 juin 2020 sur le thème du jeu (faire redécouvrir aux participant-e-s d'anciens jeux), rencontre avec les Conseils des élèves, proposition d'un autocollant à coller dans l'agenda de tous les élèves afin de garder une trace permanente de la CET, souhait d'avoir des parents qui représentent tous les bâtiments de Floréal.

Entre-Bois : Mme Lamour : « Soutien à la langue parentale » avec une journée portes ouvertes (exposition audio et visio) en relation avec le projet « Famille de Bellevaux », mise en place d'un « Groupe de paroles des parents de Bellevaux », projet « Mobilité Douce » en 2020 (trop de voitures autour de l'école), lien avec le Conseil des élèves, lien entre les Commissions d'Entre-Bois et de C.F. Ramuz.

Is.-de-Montolieu : M. Patronaggio : Réfection du couvert à vélos/motos avec fresques, utilisation des terrains de foot en herbe par les habitant-e-s du quartier, exposition « littering » pour sensibiliser les élèves aux déchets, « jardin participatif » en collaboration avec *Respire* de l'EESP et Coteau-Fleuri pour mettre en place des jardins potagers.

Elysée : Mme Auras : confirmation de l'offre complémentaire de repas les mardis et jeudis pour les élèves de 9-10-11^e, recherche d'un espace relax pour les élèves qui n'ont pas de cours de 13h00 à 14h00, participation au *Marchathon* le 5 octobre 2019 avec une classe et quelques élèves, organisation d'une conférence sur les écrans avec la participation des parents et leurs enfants, demande via Mme Billard, Conseillère communale, pour la pose de radars sur l'avenue de l'Elysée.

Bergières : Mme Conus : le 5 décembre, conférence pour les parents sur les écrans avec trois ateliers, en collaboration avec la Brigade jeunesse. En mars 2020 soirée *Visions d'avenir* avec la CET de Villamont/St-Roch, en mai-juin, pique-nique canadien (avec parents, élèves et enseignant-e-s), en août la traditionnelle visite pour les nouveaux élèves.

Béthusy : M. Kupferschmid : la CET est organisée en deux sous-commissions : l'une en appui au Conseil des élèves (parrainage des 7^e par des élèves de 10^e) et l'autre s'occupant du développement durable (projet d'expériences avec cellule photovoltaïque lors de la construction d'une classe à ciel ouvert), projet d'exposition d'objets créés avec la récupération de matériel didactique. Renouvellement d'un tiers de la CET.

Villamont : Mme Cheseaux : en 2020 soirée des parents et travail avec les élèves en collaboration avec l'équipe santé et l'équipe PSPS sur le thème des écrans (sexting, pornographie, harcèlement), soirée *Visions d'avenir*, accueil des élèves de 7^e le jeudi avant la rentrée scolaire.

C.F. Ramuz : Mme Heiniger : mettre en lien des deux Conseils des élèves (Rouvraie et Entre-Bois), renforcer la représentation du quart professionnel au sein de la CET, poursuivre les collaborations existantes dans les projets festifs des deux bâtiments scolaires (Fête de Noël à la Rouvraie et Fête du Printemps à Entre-Bois en réflexion), thèmes de réflexion potentiels (harcèlement, tenue vestimentaire, communication de la CET, etc.), accueil des élèves de 7^e avant la rentrée scolaire.

Belvédère : Mme Pernet : accueil du nouveau Directeur, M. Dezuari, à la rentrée 2019, visite guidée, tournoi de foot en novembre avec repas canadien, Noël du Belvédère avec roue de la fortune, réflexion sur la rencontre des parents et discussion avec la direction concernant la rencontre avec les élèves.



8. Consultation des élèves

M. Payot évoque, pour les établissements secondaires, le thème des camps écologiques en lien avec le postulat Misiego. Il annonce également l'organisation d'une séance de la Commission des élèves en mars 2020 avec une délégation des élèves primaires et secondaires.

M. Payot souhaite avoir connaissance des thèmes identifiés par les Commissions. Comme personne ne prend la parole, le sujet sera repris lors de la réunion des Président-e-s des Commissions.

9. Séance des Président-e-s (janvier-février 2020) et rappel des règles de fonctionnement des Commissions d'établissement

M. Payot annonce que la séance sera fixée via un sondage Doodle.

Mme De Pietro demande aux membres des bureaux des commissions d'utiliser les dernières versions des documents (mis à jour en avril 2019) et de transmettre régulièrement les PV, OJ et dates des séances. Elle rappelle également que les listes de présences doivent être transmises après chaque séance de CET. Les nouveaux membres doivent compléter, signer et adresser à cet@lausanne.ch le formulaire des coordonnées, accompagné d'une copie recto de la carte bancaire ou CCP. L'envoi de ces documents permet la mise à jour des pages internet de chaque CET et le versement des jetons de présence. Tous les formulaires se trouvent sous www.lausanne.ch/cet.

10. Prochaine séance du CEL (proposition : jeudi 14 mai 2020)

M. Payot propose la date du 14 mai pour la prochaine séance. Date retenue par l'Assemblée.

11. Divers et propositions individuelles

M. Payot donne la parole à Mme Papaux concernant la nomination d'un-e représentant-e du CEL pour les activités culturelles. Mme Papaux précise que le Secrétariat général recherche un-e représentant-e parents pour intégrer la Commission de sélection des activités culturelles scolaires. La Commission se réunit deux jours par année avec des professionnel-le-s de l'école et des lieux culturels. Elle s'occupe de la lecture des offres et de la sélection. Le budget des activités culturelles se monte à env. CHF 600'000.- par année. Ce montant permet aux élèves de bénéficier de deux à cinq activités culturelles gratuites par année scolaire. Mmes Deshayes propose de relayer la mise au concours du poste au sein des CET. Mme De Pietro réceptionne les candidatures qu'elle transmettra à Mme Papaux pour fin janvier 2020.

M. Payot annonce que la séance d'information des parents des futurs 1P aura lieu le lundi 4 mai au Casino de Montbenon avec une présentation pour les parents et ensuite un tour de stands à la Salle des fêtes. Mme De Pietro recherche quelques ambassadeur/rice-s pour le stand des Commissions d'établissement.

M. Payot signale l'appel à projets du Bureau pour les familles (BLF), avec délai au 13 novembre 2019. Par ailleurs, le *Fonds lausannois d'intégration* met à disposition des citoyennes et citoyens lausannois des moyens financiers pour concrétiser leurs projets de proximité. Ces derniers doivent valoriser la diversité culturelle, favoriser la cohabitation dans les quartiers et promouvoir l'égalité des chances.

M. Payot invite l'Assemblée à l'apéritif.

Fin de la séance à 21h45.

Maria Teresa Luperto
Secrétaire